



**CSE RÉSEAU  
ZPA**

## COMPTE-RENDU CSE septembre 2025



### Consultation Spécifique de Projet sur la Commande Centralisée Réseau Bretagne Pays de la Loire (CSP CCR BPL) n°3 : un fonctionnement à revoir !

Journal des CSE de SNCF Réseau

Pour rappel, le schéma directeur de la CCR BPL est composé d'une CCR à Rennes et Nantes et d'un poste à grand rayon d'action (PGRA) au Mans.

La précédente réunion, qui s'était tenue en janvier 2025, a accouché d'une souris !

Pas du tout à la hauteur de nos attentes et de celles des agents qui vont être impactés par ce projet.

Malheureusement, la dernière réunion en date du 30 septembre 2025 n'a pas été d'un meilleur niveau. Même si l'entreprise a organisé des groupes de travail (GT) avec des agents des sites concernés, même si les participants à la CSP ont eu droit à une présentation intéressante de l'outil MISTRAL NG et de l'ETCS, ce dossier souffre d'un déficit dans son organisation !

Pour le moment, nous n'avons toujours pas de retours de tous les GT qui ont pu se tenir ou de réponses aux interrogations légitimes que les agents et vos représentants se posent...

Par exemple : date de début des formations à MISTRAL NG, lieu des formations, mise en place de recyclage

si les projets connaissent du retard, mesures d'accompagnement au changement et à la mobilité, définition des nouveaux parcours pro, etc.

Pourtant, les projets continuent d'avancer, avec notamment la construction des images MISTRAL pour le PGRA du Mans, ou encore les plans des bâtiments ou extensions de bâtiments en cours d'évolution...

**Mais aucun rétroplanning ne nous est fourni...**



**Position  
UNSA**

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la direction doit revoir sa copie si elle veut faire fonctionner cette CSP.

Nos interrogations et alertes ne doivent pas rester lettre morte. Alors que les premières réunions ont commencé fin 2023, il est incompréhensible d'être à un stade où il faut encore discuter de la méthode de fonctionnement de cette instance.

## Nomination d'un médecin au cabinet médical de Saintes

Les élus du CSE ZPA ont été consulté pour la nomination d'un médecin au cabinet médical de Saintes.

Cela faisait plus d'un an que le précédent docteur avait quitté ses fonctions !

La longue période de transition pour ces agents va enfin prendre fin.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, cette nomination est une bonne nouvelle. Si cette désignation a été longue à se réaliser, elle a au moins eu le mérite de permettre aux agents de Saintes d'avoir un médecin qui interviendra exclusivement sur le site de Saintes.



## Information sur la présence d'amiante dans des porte-fusibles SP38 ou SP58

Les élus du CSE ont été informés de la présence de fibres d'amiante dans les porte-fusibles SP38 ou SP58 d'ancienne génération, partie amovible noire.

Cette information, illustrée par des documents incomplets et ne répondant pas aux obligations légales, a amené vos élus UNSA-Ferroviaire à poser de nombreuses questions à la direction. Peu de réponses ont été apportées en séance, mais nous les reposerons par

écrit au plus vite : la santé des agents exige le respect absolu des règles.

Si vous êtes intervenu sur ce type d'installation ou si vous avez été à proximité d'un collègue intervenant sur ce type d'installation, faites-le savoir à votre hiérarchie et demandez de compléter votre fiche d'exposition individuelle (ou de l'établir) pour la prise en attachement de votre ou vos expositions accidentelles.

### L'ESSENTIEL À CONNAÎTRE :

#### #1

L'amiante constitue un problème majeur de santé publique et de santé au travail.

Ce matériau, aux multiples qualités, s'est révélé hautement toxique. Il a été massivement utilisé et le nombre de cancers qu'il a induits ne cesse d'augmenter. Interdit en France depuis 1997, il reste présent dans de nombreux bâtiments et équipements.

Pour le GPU, on trouve principalement de l'amiante :

- Dans les bâtiments (permis de construire antérieur au 1/07/1997) ;
- Dans certains matériels roulants ;
- Dans certaines installations fixes.

## #2

**Si vous êtes amené à intervenir sur des installations amiantées :**

- Vous devez avoir reçu une formation spécifique et être en possession d'une attestation de compétence individuelle ;
- Vous ne devez intervenir que si une notice de poste ou un mode opératoire a été établi (destinés à vous informer des risques auxquels vous pouvez être exposés et des dispositions prises pour les éviter) ;
- Une fiche d'exposition individuelle vous concernant doit être établie.

**Elle doit reprendre :**

- ▶ La nature du travail réalisé, s'il s'agit d'une exposition dans le cadre d'une intervention, les caractéristiques des matériaux et appareils en cause, les périodes de travail au cours desquelles l'agent a été exposé, et les autres risques ou nuisances d'origine chimique, physique ou biologique du poste de travail ;

- ▶ Les dates et les résultats des contrôles de l'exposition au poste de travail, ainsi que la durée et l'importance des expositions accidentelles ;
- ▶ Les procédés de travail utilisés ;
- ▶ Les moyens de protection collective et les équipements de protection individuelle utilisés ;
- ▶ Assurez-vous que votre fiche existe et qu'elle contient bien toutes vos expositions.

- Vous devez avoir un suivi médical spécifique pouvant inclure la réalisation d'un scanner. Pensez lors de vos rencontres avec le médecin du travail à vérifier si votre fiche d'exposition est bien présente dans votre dossier et ce qu'elle contient. Si vous quittez l'entreprise, pensez à partir avec une attestation d'exposition à l'amiante fournie par votre employeur.

## #3

**Si vous n'êtes pas amené à intervenir sur des installations amiantées :**

Une fiche d'exposition individuelle vous concernant doit être établie en cas d'exposition accidentelle à

l'amiante. **Demandez alors à la consulter.**



**POUR MOI,  
C'EST L'UNSA !**



## Nomination de nouveaux RPX sur la DGIR Atlantique

### Liste des RPX UNSA-Ferroviaire à la DGIRA :

- **Philippe GUELPA**  
(DIR GA) ;
- **Éric DENERF**  
(DR NA) ;
- **Stéphane HOLUIGUE**  
(DR NA) ;
- **Rodolphe AUBERT**  
(DR BPL) ;
- **Guy Noël GARDAN**  
(DR CVL).

La mise en place du projet Résonances a entraîné le transfert de nombreux agents issus du périmètre CSE DT Réseau.

Cela a entraîné une augmentation des effectifs de l'établissement de la Direction générale inter-régionale Atlantique (DGIRA), et donc une augmentation du nombre de représentants de proximité (RPX).

**Pour rappel, les RPX constituent un relais entre les salariés et les élus du CSE.**

### Ils peuvent :

- Participer aux inspections ou visites en santé, sécurité et conditions de travail, ainsi qu'aux enquêtes à la suite d'un accident de travail d'un salarié ;
- Proposer des mesures d'amélioration de l'organisation du travail ou des postes de travail.

## VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

| Prénom                                                  | Nom       | Mail                             | Tél.           | Prénom        | Nom       | Mail                                | Tél.           |
|---------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------|----------------|---------------|-----------|-------------------------------------|----------------|
| Régine                                                  | Dréano    | dreano.r@unsa-ferroviaire.org    | 06 32 13 92 57 | Laurent       | Marois    | marois.l@unsa-ferroviaire.org       | 06 58 03 85 55 |
| Solange                                                 | Garrigues | garrigues.s@unsa-ferroviaire.org | 06 30 03 06 58 | Mickael       | Lecuyer   | mickael.lecuyer@reseau.sncf.fr      | 06 21 67 53 27 |
| Lise                                                    | Ginolin   | ginolin.l@unsa-ferroviaire.org   | 06 87 25 18 14 | Benoit        | Jégo      | benoit.jego@reseau.sncf.fr          | 06 21 14 28 66 |
| Patrick                                                 | Labrue    | labrue.p@unsa-ferroviaire.org    | 06 29 88 90 28 | Yannick       | Cantegrel | cantegrel.y@unsa-ferroviaire.org    | 06 14 99 37 82 |
| Sophie                                                  | Lahore    | sophie.lahore@reseau.sncf.fr     | 06 11 66 13 71 | Virginie      | Renaudin  | virginie.renaudin@reseau.sncf.fr    | 06 13 04 04 85 |
| Philippe                                                | Guelpa    | guelpa.p@unsa-ferroviaire.org    | 06 03 77 20 94 | Jean-Paul     | Araujo    | araujo.jp@unsa-ferroviaire.org      | 06 67 77 15 70 |
| Yann                                                    | Dureau    | dureau.y@unsa-ferroviaire.org    | 06 03 15 98 35 | Jean-François | Agullo    | jean-francois.agullo@reseau.sncf.fr | 06 25 10 09 91 |
| Représentant Syndical de la délégation UNSA-Ferroviaire |           |                                  |                |               |           |                                     |                |
| Pierre-Henri                                            | Vallade   | vallade.ph@unsa-ferroviaire.org  | 06 71 21 14 14 |               |           |                                     |                |

### POUR NOUS ADRESSER VOS QUESTIONS :

[vallade.ph@unsa-ferroviaire.org](mailto:vallade.ph@unsa-ferroviaire.org)

### RÉFÉRENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES :

[sos.harcelement.zpa@gmail.com](mailto:sos.harcelement.zpa@gmail.com)



### UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre – 75009 PARIS  
[federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)



### POUR CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE :

<https://www.unsa-ferroviaire.org>